



Le maitre d'oeuvre peut-il changer alors que le chantier est en cours?

Par **chazors**, le **05/02/2022** à **22:05**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un lot en cours de réhabilitation dans une copropriété. Je suis maitre d'oeuvre mais le syndic qui est un syndic bénévole est le maitre d'ouvrage de mon lot. Ce syndic souhaite passer la main à un syndic professionnel.

Le syndic bénévole peut-il se désengager vis à vis d'un copropriétaire et donner la maitrise d'ouvrage à un syndic professionnel alors que les travaux sont inachevés?

Un syndic professionnel a la charge administrative d'une copropriété, peut-il dans ce cas prendre la suite en tant que maitre d'ouvrage ? ou a-t-il l'obligation de confier cette tache à un professionnel?

Quels ont mes droits?

En vous remerciant